

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS,

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET, Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Maïté POTIN à Henriette BONNET, Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA à Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET à Jean-Michel IDOPE, Jean-Pierre TERUEL à André BERNOS, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Guy BONPAS-BERNET (excusé), Jean GASTOU (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marylise BISTUE (excusée), Alain CAMSUSOU, Francis PASSET, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE

RAPPORT N° 19-191107-SAN-

**CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ À OLORON SAINTE-MARIE :
DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. LACRAMPE précise que pour attirer de nouveaux professionnels de santé et lutter contre la désertification médicale sur nos territoires, les Maisons de Santé pluri-professionnelles (MSP) offrent à l'évidence de nombreux avantages. En effet, les jeunes médecins plébiscitent ces lieux d'exercice regroupés où la mise en commun des moyens nécessaires à l'activité professionnelle permet aux praticiens de se libérer de certaines tâches administratives, favorise aussi la coordination et la continuité des soins, tout en leur offrant la possibilité d'échanger et de confronter plus facilement leurs pratiques que lorsqu'ils sont dans des cabinets isolés.

Sur le territoire du Haut Béarn, des regroupements ont déjà eu lieu ou sont en projet :

- Une Maison de Santé pluri-professionnelle labélisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) a ouvert en 2015 en Vallée d'Aspe sur la commune de BEDOUS ;
- Une maison médicale a vu le jour à LASSEUBE en 2017,
- La Vallée d'Ossau travaille actuellement sur un projet territorial autour de deux MSP (une sur ARUDY et une sur LARUNS).

A OLORON SAINTE-MARIE, les professionnels de santé travaillent aussi depuis plus de 2 ans autour d'un projet de maison de santé. Cette dynamique est née d'une volonté de ces acteurs d'anticiper le phénomène de désertification médicale (départs à la retraite non programmés et vieillissement des praticiens en exercice). La Communauté de Communes du Haut-Béarn les accompagne depuis le début dans cette démarche en les faisant bénéficier du concours d'un de nos agents pour structurer leur projet de santé (rédaction du diagnostic de santé, accompagnement des professionnels de santé dans la rédaction du projet de santé, envoi des invitations aux différentes instances, animation de réunions, liaisons avec les différentes instances...).

Forts de cette dynamique locale, les professionnels de santé se sont structurés au travers de l'Association Maison de Santé du Piémont Oloronais (AMSPO) créés en septembre 2018, laquelle est composée de plus d'une cinquantaine d'adhérents (médecins généralistes, cardiologues, chirurgien vasculaire, médecin général orienté en gynécologie, chirurgiens-dentaires, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers libéraux, diététicienne, pharmaciens, podologue) dont une majorité devrait se structurer ensuite en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (S.I.S.A).

D'ailleurs, ces professionnels de santé sont venus nous présenter leur projet lors de la séance plénière organisée à la Communauté de Communes le 28 février 2019 sur le thème de la politique de santé en Haut-Béarn.

Le 11 juin 2019, le projet de santé de l'Association des professionnels de Santé du Piémont Oloronais ayant été officiellement labellisé par l'Agence Régionale de Santé, l'AMSPO vient de recruter le cabinet d'étude Eliane Conseils pour les accompagner maintenant dans la réalisation d'une étude de faisabilité qui va permettre d'évaluer concrètement les possibilités et conditions de réalisation et d'implantation de cette maison de santé pluri-professionnelle sur OLORON SAINTE-MARIE.

Après cette première phase d'étude de « faisabilité » prise en charge par l'Association AMSPO, une deuxième phase dite « fonctionnelle » (pré-programmation architecturale, coût des travaux, calcul des charges...) est envisagée (de l'ordre de 14 000 euros), et pourrait être prise en compte, dès lors que rattachable ensuite au projet immobilier à proprement parler, par la communauté de communes, eu égard à sa compétence action sociale.

En effet, par courrier du 14 octobre 2019, le Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn a été officiellement saisi par le Président de l'Association de la Maison de Santé du Piémont Oloronais afin que le portage immobilier de ladite maison de santé puisse être assuré par la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

En règle générale, et à la lumière des nombreux contacts pris sur d'autres territoires il est à noter que les locaux ayant vocation à accueillir une Maison de Santé Pluridisciplinaire, dont le projet de santé est labellisé par l'Agence Régionale de Santé, sont aujourd'hui construits et mis à disposition

par les collectivités territoriales, et tout particulièrement par les Communautés de Communes qui s'attachent à mobiliser les subventions les plus élevées pour diminuer d'autant le coût de revient de la construction, et qui répercutent ensuite la différence sur les professionnels par le biais des loyers qui leur sont demandés.

Aussi, et afin d'aller plus avant dans la faisabilité financière d'un tel projet, il est aujourd'hui nécessaire de pouvoir officialiser la recherche la plus large possible de subventions (Etat, Europe, Région, Département...) sachant que le moment venu, l'intervention de la collectivité sera assortie d'une modification de la définition de l'intérêt communautaire tel que voté le 8 novembre 2018, pour la partie « Action sociale d'intérêt communautaire / II - Santé / Construction, entretien et gestion des Maisons de Santé Pluri-professionnelles », lequel ne devrait plus être alors assorti de la distance kilométrique initialement prévue par rapport au Centre Hospitalier (30Km), la nécessité de labellisation du projet de santé par l'ARS restant quant à elle inchangée.

En conséquence, et sous réserve des résultats de la 1^{ère} phase de l'étude de faisabilité confirmant cette dernière,

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 61 voix pour et 3 abstentions (Mme POTIN, Mme GIRAUDON, M. VILLALBA)

- **AUTORISE** le Président à réaliser la phase fonctionnelle de ladite étude de faisabilité (pré-programmation architecturale, calcul des charges...),
- **AUTORISE** le Président à rechercher toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019